TL 1698

1991

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

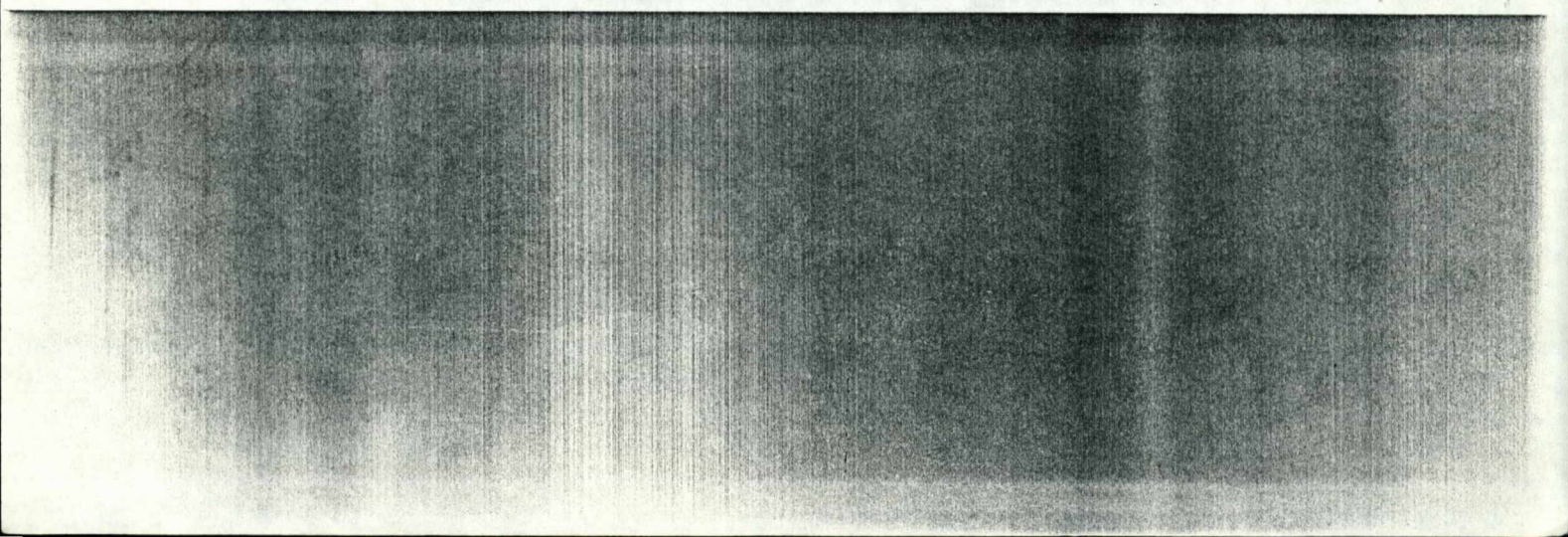

M. BRITO (Portugal) (interprétation) rappelle que le conflit du Timor oriental a fait près de deux cent mille victimes, soit un tiers de la population, et que, récemment encore, deux cents jeunes ont été massacrés par les forces indonésiennes lors d'une manifestation pacifique. Un reporter américain a fait état d'arrestations arbitraires et de disparitions. Le CICR, qui est l'une des rares organisations humanitaires sur place, peut-il confirmer la réalité de ce massacre?

M. LE PRESIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du CICR.

M. SOMMARUGA.- Je ne peux que confirmer ce que vous venez d'entendre sur le massacre qui s'est déroulé à la mi-novembre de l'année dernière. J'ajoute que le Comité international de la Croix-Rouge qui est en effet présent et qui a négocié avec les autorités indonésiennes un accord pour visiter tous les détenus, qu'ils se trouvent à Timor ou ailleurs en Indonésie, est préoccupé de la situation, car l'absence de solutions politiques ne peut qu'alimenter une tension qui, dans le passé, a trop souvent abouti à des événements semblables à celui qui vient d'être cité, provoquant des victimes et toute une série de violations des droits de l'homme.

M. LE PRESIDENT (interprétation) donne la parole à Mme Hacklin.

Mme HACKLIN (Finlande) (interprétation) demande à M. Sommaruga pour quelles raisons la 26e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui devait se tenir à Budapest en 1991, a été reportée et si une nouvelle date a été fixée.

M. LE PRESIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du CICR.

M. SOMMARUGA (interprétation) indique que la commission permanente chargée de préparer la conférence a été malheureusement conduite à reporter cette conférence en raison du problème que posaient la participation palestinienne et la forme que celle-ci devait prendre.

M. Sommaruga rappelle que la conférence rassemble les gouvernements parties à la Convention de Genève, les sociétés du Croissant-Rouge reconnues par le CICR et la fédération Croissant-Rouge/ Croix-Rouge. Il est regrettable que cette question n'ait pu être réglée avant la conférence, mais il faut espérer que celle-ci pourra avoir lieu sans que la politique ne s'en mêle.

En tout état de cause la commission permanente a jugé qu'il n'était pas possible de convoquer ladite Conférence avant 1995. Le CICR est, en la matière, confronté à un problème structurel multilatéral avec les gouvernements qui ont signé la Convention de Genève.

Constatant l'absence de dialogue, le CICR a pris une initiative pour demander au Gouvernement fédéral suisse d'organiser une réunion de haut niveau avec la Communauté pour que celle-ci respecte ses engagements.